



COMPTE RENDU AUDIO CONFÉRENCE

DU 15/05/2020

Présents: Mme Martel/ M. Morvan /Solidaires/ FO / CGT Finances Publiques 33

Précisions sur le PRA .

Mme MARTEL rappelle que nous entrons dans une nouvelle période de la crise sanitaire avec le déconfinement et la mise en œuvre du PRA au sein de la DGFIP.

Elle souligne qu'il s'agit d'une reprise organisée, mesurée et progressive de l'activité, destinée à la maîtrise de cette montée en charge, tout en veillant au respect absolu en collectif, des conditions sanitaires (respect des mesures barrières) mises en place au sein des services.

Elle insiste sur **l'indispensable implication des chefs de services (CDS)**, lors du retour des agents en présentiel et sur le respect des consignes de sécurité au sein de chaque ensemble.

Ils disposent d'un kit à la disposition des agents amendable à la marge, sur demande du collectif et **sous réserve du respect des mesures barrières.**

Pour les sites de tailles importantes, les auditeurs de la DRFIP ont pu apporter aide et soutien à l'organisation des espaces.

Le maintien du « télétravail » se fera autant que faire se peut avec une réallocation des moyens au fur et à mesure des retours des agents en présentiel.

Les agents qui ont signé une convention conservent comme il se doit leur équipement nomade.

Sur les modalités des mesures barrières (masques, parois plexiglass).

Les OS soulignent et la CGT notamment, que certaines livraisons de masques alternatifs ne correspondent pas aux normes AFNOR ou sont inutilisables (masques en lins ...).

Ils ont été retournés manu militari à la BLI, mais d'autres en provenance ce jour de la Préfecture ne seraient pas non plus aux normes :

– mesures d' « **hygiène à suivre** » .

Équipements de sécurité .

Nous soulignons que des équipements de sécurité en plexiglass livrés dans certains postes plus modestes en effectifs, ne disposent pas de fixations **aux banques de réception du public**, tandis que les agents sont en permanence sollicités par un public de proximité.

Mme Martel répond que des compléments **en films plastiques**, combleront de façon adéquate ces équipements, ce dont évidemment, nous ne saurions nous contenter, alors que des postes plus importants, disposent de véritables hygiaphones et que les services de Bercy (E-FIP numéro spécial numéro 2 page 22) **vantent** les mérites qualitatifs des travaux effectués par le SDNC pour la livraison de plexiglass en cette crise sanitaire.

La CGT ne lâchera pas l'affaire.

Accueil du public.

Dans le cadre du PRA, l'accueil du public (*mise à disposition de masques chirurgicaux*) est à ce jour réservé **aux cas difficiles ou aux situations sociales particulières, avec l'accueil sur rdv.**

Le contre-appel systématique est destiné à filtrer ces situations au préalable.

Pour les sites importants ou à problèmes, des vigiles « *pourront* » canaliser les sollicitations d'accueil intempestives des usagers.

ASA garde d'enfants et situations de fragilité.

La situation des agents en ASA garde d'enfants ou situation de fragilité a été précisée par la Direction(Cf Flash Ulysse 33 n° 6) .

Sur la réduction du nombre de jours d'ARTT et congés des agents placés en ASA.

Interpellée notamment par la CGT, sur le sujet des « **prélèvements iniques** » à venir, sources de vives tensions et contestations induites par cette ordonnance scélérate, la Directrice souligne que des précisions seront apportées.

D'ailleurs, le mail de ce jour du service RH, sur l'ordonnance du 15 avril (modifiée par celle du 13 mai 2020) précise à cet égard :

« – Les modalités de mises en œuvre ... seront communiquées très prochainement

*Le délai de la p»ériode d'imputation des jours d'ARTT et congés est désormais fixé au **31 mai 2020**. »*

Sur la notion de télétravail :

La Directrice précise en outre, que « **c'est l'effectivité du travail accompli** », qu'il soit institutionnel (convention) ou mis en œuvre à distance (accès PIGP, courrielleur simplifié et pas d'accès aux applicatifs ...), qui déterminera sous couvert des **CDS**, l'effectivité du travail accompli.

La CGT a insisté sur les tensions et crispations ressenties au regard de l'incompréhension de cette note, dont elle ne cesse de contester l'irrégularité, pour réclamer coûte que coûte une **application des plus mesurées pour tous les agents**.

Mme MARTEL assure que cette directive pourrait le cas échéant faire l'objet d'arbitrages de la Direction en cas de litiges entre les agents et les CDS.

Sur les modalités d'alimentation du CET et le sort des congés de report 2019 non encore consommés :

Le nombre de jours pouvant être déposés sur un compte va être porté à 20 pour l'année 2020 (au lieu de 10 par an habituellement) et le plafond du compte va être porté de 60 à 70 jours.

Cette disposition devrait permettre aux agents n'ayant pas encore pris leurs jours de congés au titre de l'année 2019 de les inscrire sur leur compte épargne-temps compte tenu de l'interférence du décret.

Dont acte et espérons que ces jours placés en CET ne seront pas prélevés par d'autres mesures de restrictions non concertées à l'avenir.

Sur le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) et les demandes de mutations en interne.

Le NRP est suspendu nous dit on sans autres précisions, mais les agents qui vont vouloir ou devoir déposer une demande de mutation dans ce contexte contraint qui plus est, ne savent toujours pas comment se positionner.

La réponse évasive de la Direction sur une mise entre parenthèses du NRP ne saura pas pour autant les rassurer et nous n'avons de cesse **d'exiger des réponses circonstanciées en la matière.**

Prochaine Audio Conférence Mercredi 27 mai

Le Plan de Reprise d'Activité est amené à évoluer par des ajustements forcément nécessaires. Aussi, nous comptons sur vous pour nous faire remonter les difficultés rencontrées dans votre service, vos suggestions, via la boîte mail de la section :

cgt.dr33@dgfip.finances.gouv.fr

N'hésitez pas à consulter le site internet de la section (<http://www.dgfip.cgt.fr/33/>), que nous actualisons régulièrement des dernières informations dont nous disposons.

Pour la section

Frédéric VITRY